

ARRÈTE MUNICIPAL n° 2025.166

Objet :
Occupation du domaine public
IMPASSE DES ROSEAUX

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

- ♦ Vu le Code de la Sécurité Intérieur et notamment les articles L.111-1 ; L.131-1 ; L.511-1
- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2213.2,
- ♦ Vu le Code de la Route, et notamment l'article R.411-21-1, R.411-8, R.417-10-10^e
- ♦ Vu la demande présentée par l'entreprise CONSTRUCTION BOIS, 177 rue de l'Abergement 38660 LE TOUVET, pour permettre l'installation d'une grue impasse des roseaux
- ♦ Vu le permis de construire PC07424221X0010 délivré en 2021 par la mairie de Saint-Jorioz
- ♦ Vu la délibération 2024.103 du 09.12.2024 fixant les tarifs d'occupation du domaine public
- ♦ Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

ARRÊTE

Article 1 :

L'entreprise CONSTRUCTION BOIS est autorisée à installer une grue au fond de l'impasse des roseaux, à hauteur du numéro 96 afin de procéder à des travaux au profit de M et Mme GOURDIN **du mardi 21 octobre 2025 au mercredi 12 novembre 2025 inclus.**

Article 2 :

La sécurité des autres usagers à hauteur de cet emplacement devra être assurée par l'entreprise CONSTRUCTION BOIS.

Article 3 :

La pré signalisation et la signalisation réglementaires seront mises en place par l'entreprise CONSTRUCTION BOIS

L'entreprise s'engage à régler les sommes dues pour l'occupation temporaire du domaine public (délibération n° 2024.103 du 09.12.2024)

Article 4 :

Tous les Agents de la Force Publique seront chargés de l'exécution de ce présent arrêté.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la mairie de SAINT-JORIOZ dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le présent arrêté sera :

- ♦ TRANSMIS A :
 - ✓ Monsieur l'Adjudant Chef, Commandant la gendarmerie de Saint-Jorioz, (RESANA)
 - ✓ Monsieur le chef de service de la police municipale de Saint-Jorioz,
 - ✓ Madame la Directrice Générale des Services de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le Directeur des services techniques de Saint-Jorioz,
 - ✓ Madame la responsable du pôle finances de Saint-Jorioz
 - ✓ Le demandeur : constructic.bois@orange.fr
- Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.
- ♦ Diffusé sur le site internet de la mairie : www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ
Le 21.10.2025

Le Maire

Michel BEAL

